Famille : Astéracées

Synonymes : Symphyotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom : Aster lanceolatus Willd. ; Aster tradescantii auct. p.p. ; Aster simplex Willd. Symphyotrichum novi-belgii (L.) G.L.Nesom : Aster novi-belgii L. Symphyotrichum x salignum (Willd.) G.L.Nesom : Aster salignus Willd. ; S. lanceolatum x S. novii-belgii

Floraison : juillet - octobre

© J.C. HAUGUEL

Les asters américains

Symphyotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom
Symphyotrichum novi-belgii (L.) G.L.Nesom
Symphyotrichum x salignum (Willd.) G.L.Nesom

Les asters américains, originaires du continent nord-américain, ont été importés et cultivés en Europe au cours du XIXe siècle pour l'ornement des parcs et des jardins. Ils s'en sont par la suite échappés pour coloniser les espaces naturels.

Les différentes espèces d'asters sont très largement distribuées à l'échelle du territoire national. Dans les Hauts-de-France, seuls *Symphyotrichum lanceolatum*, peut-être *Symphyotrichum novi-belgii*, et leur hybride *Symphyotrichum* x *salignum* montrent un caractère envahissant.

La détermination des espèces constituant ce groupe est rendue difficile par des critères discriminants subtils, l'existence d'une multitude de variétés horticoles et de nombreuses populations d'origine hybridogène.

Répartition dans les Hauts-de-France

Les taxons les plus fréquemment naturalisés sont *Symphyotrichum* x *salignum* et *S. lanceolatum*. Un troisième taxon, *Symphyotrichum novi-belgii* semble plus cantonné aux abords immédiats des zones urbanisées.
Ils sont présents dans plusieurs dizaines de localités mais les plus grosses populations sont surtout connues dans les départements de l'Oise et de l'Aisne. On les retrouve ainsi de façon prépondérante dans les marais des vallées alluviales des deux cours d'eau éponymes de ces départements.
La première observation dans les Hauts-de-France date de 1817 pour *Symphotrichum lanceolatum*, de 1909 pour *S. novi-belgii* et de 1974 pour *S. salignum*.

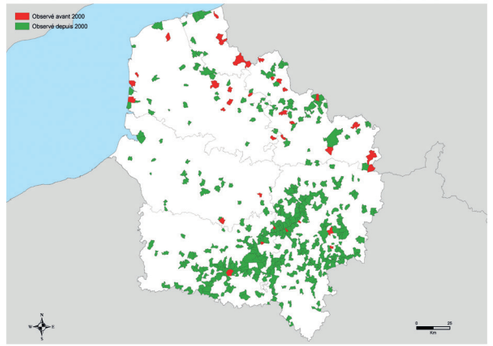

Comment reconnaître les asters américains ?

© J. BUCHET

© A. WATTERLOT

Les asters américains sont des plantes herbacées vivaces hautes de 90 à 150 cm qui forment des massifs denses (photo de droite) grâce à leurs rhizomes.

Ils possèdent des feuilles alternes lancéolées à linéaires, à limbe faiblement à nettement auriculé, parfois embrassant la tige selon l'espèce.

Les fleurs sont réunies en capitules formés d'un disque de fleurs jaunes entouré de fleurs ligulées blanches à bleu-violacé (cf. photo de gauche).

À ne pas confondre avec

deux espèces indigènes et rares :

- **l'Aster maritime (*Tripolium pannonicum* (Jacq.) Dobrocz)** : espèce indigène littorale des prés salés à feuilles charnues ;
- **l'Aster amelle ou Marguerite de la Saint-Michel (*Aster amellus* L.)** : espèce indigène des pelouses calcicoles sèches, à fleurs mauves. Présente uniquement dans le Laonnois et protégée par la loi ; une espèce naturalisée :
- **la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus* (L.) Desf.)** qui, contrairement aux asters, présente des fleurs ligulées disposées sur plusieurs rangs ;

deux autres espèces exotiques envahissantes (confusion possible à l'état végétatif) :

- **les solidages américains (*Solidago canadensis* L. et *Solidago gigantea* Ait.)** qui possèdent des dents fortes au bord du limbe.

Les espèces d'asters américains sont particulièrement difficiles à distinguer les unes des autres. N'hésitez pas à communiquer au Conservatoire botanique vos échantillons récoltés sur le terrain afin de vous aider dans leur identification.

Biologie et écologie

Les asters américains sont des espèces herbacées vivaces héliophiles à hémi-sciaphiles, hygroclines et neutronitrophiles.
En France, on peut rencontrer les asters en contexte rudéral sur sols relativement secs (talus, remblais, bords de route…).

Cependant, ce groupe d'espèces provoque les plus grandes nuisances dans les zones humides (berges de cours d'eau, lisières, mégaphorbiaies, prairies fraîches), leurs milieux de prédilection où ils peuvent alors menacer des sites naturels à fort enjeu patrimonial.

Modes de propagation

Ces espèces herbacées ont un mode de colonisation très efficace lié à leurs systèmes de reproduction très performants : la reproduction sexuée par fécondation croisée permet la production de nombreux akènes surmontés d'une aigrette qui favorise, par l'intermédiaire du vent, le transport sur de longues distances.

L'efficacité de ce mode de propagation est à relativiser car le taux de germination des graines de ces plantes semble assez faible. Par contre, la reproduction asexuée par extension des rhizomes permet aux populations de s'étendre rapidement et aboutit à la formation de colonies denses et étendues.

Les asters américains et leurs impacts

Sur l'environnement

Les asters américains forment rapidement des peuplements monospécifiques denses qui concurrencent la flore indigène, déstructurent les communautés prairiales par densification de la végétation et entraînent à terme localement la disparition de nombreuses espèces et végétations. Dans les Hauts-de-France, les asters américains sont entre autres capables de coloniser les mégaphorbiaies tourbeuses, habitat d'intérêt communautaire.

Sur l'économie et les activités humaines

En limitant, voire en empêchant la colonisation des ligneux, les asters américains peuvent nuire aux activités sylvicoles. En milieu agricole, les jeunes plantes seraient consommées par le bétail mais délaissées à leur stade adulte, entraînant une perte de qualité fourragère des prairies.

Sur la santé

La plante ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.

Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler ces espèces : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action

Méthodes de gestion

Un fauchage réalisé au minimum deux fois par an peut aboutir à une régression des zones colonisées par les asters (alors qu'un seul fauchage ne fait que les stabiliser). Ces fauchages sont à pratiquer à partir du mois de mai pour le premier et jusqu'à mi-août pour le second, dans tous les cas avant la fructification de la plante. À terme, c'est-à-dire après plusieurs années d'intervention, la plante finit ainsi par s'épuiser.

Dans les zones colonisées peu étendues, perturbées et/ou à faible enjeu patrimonial, la couverture du sol avec du géotextile peut aussi être envisagée.

Ces deux types d'opération sont à réaliser plusieurs années de suite afin d'éliminer les massifs d'asters du milieu.

Dans certains cas, il peut être envisagé un décapage du sol sur au moins 30 cm de profondeur. La terre extraite sera soit étendue sur une surface dure (béton), jusqu'au dépérissement total de la plante, soit enfouie dans une fosse de 2 à 2,5 m de profondeur, rebouchée après ajout de chaux vive, en dehors de toute zone humide.

Suivi des travaux de gestion

Ces méthodes de gestion seront d'autant plus efficaces à moyen et long termes qu'elles sont accompagnées de travaux de renaturation des sites affectés. Par exemple, le reboisement des ripisylves à l'aide d'essences locales et adaptées (saules, aulnes, etc.) peut freiner, voire empêcher, le retour des asters.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006, abrogé le 4/05/2017 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000 de l'Institut géographique national. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment les asters américains, notamment *Symphyotrichum lanceolatum* et *Symphyotrichum novi-belgii*, en vente dans les jardineries et sur internet. En effet, leur commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas leur dispersion en les achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin !